

Réf : DGSSAJE-2025-18

ARRÊTÉ RELATIF AUX CANDIDATURES RECEVABLES

ÉLECTIONS D'UN UN PROFESSEUR DES UNIVERSITES OU PERSONNEL ASSIMILE POUR LA SECTION DISCIPLINAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS LE 1^{er} AVRIL 2025

Vu les articles R. 712-9 et suivants et R. 811-10 et suivants du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-10 de proclamation des résultats des élections des membres de la section disciplinaire du conseil académique de l'université d'Orléans compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants en date du 19 mars 2025 ;

Vu l'arrêté DGSSAJE-2025-11 de proclamation des résultats des élections des membres de la section disciplinaire du conseil académique de l'université d'Orléans compétente à l'égard des usagers en date du 19 mars 2025 ;

Vu l'arrêté relatif à l'élection de deux membres des sections disciplinaires du conseil académique de l'université d'Orléans en date du 19 mars 2025 ;

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

ARRÊTE

ARTICLE I – CANDIDATURES RECEVABLES, PAR ORDRE DE PRÉSENTATION

- Monsieur Stéphane Onnée

ARTICLE II – PUBLICITÉ

Cet arrêté est adressé aux membres du conseil académique et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Orléans, le 28 mars 2025

Le Président de l'université d'Orléans,



Eric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.	Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 31 mars 2025. Transmis au Recteur le : 31 mars 2025.
--	--